

## Nomination d'instituteur en Tunisie.

**Numéro d'inventaire** : 1982.01490.1

**Auteur(s)** : Combart

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Protectorat Français-Gouvernement tunisien-Direction générale de l'Enseignement  
(26 rue d'Angleterre Tunis)

**Date de création** : 1910

**Description** : Feuillet. 4 pages à partir d'une feuille pliée en deux. Deux perforations. En-tête imprimé. Date et texte ronéotés. Paraphe et corrections à l'encre.

**Mesures** : hauteur : 210 mm ; largeur : 134 mm

**Notes** : Lettre informant M. Devesly, instituteur à Amfreville sur Yton, dans l'Eure, de sa nomination à un poste en Tunisie. Détail des démarches administratives à accomplir.

Document daté du 13 octobre 1910 à Tunis. Signé de l'inspecteur primaire délégué pour le Directeur général de l'Enseignement du protectorat.

**Mots-clés** : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.  
Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 3 pages

PROTECTORAT FRANÇAIS

TUNIS, le 13 octobre 1910

GOUVERNEMENT TUNISIEN

DIRECTION GÉNÉRALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

11468

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer  
que je vous ai nommé instituteur en Tu-  
nisie.

Vous recevrez des appointements  
annuels de 2.200 frs. Vous aurez droit  
en outre, au logement & à l'ameublement  
ou à une indemnité représentative de lo-  
gement.

Vous devrez vous présenter le  
plus tôt possible à la Direction de l'En-

Monsieur DEVESBY, instituteur à Amfreville  
sur Yton, (Eure)

seignement à Tunis 26 rue d'Angleterre,  
où l'on vous désignera le poste qui vous  
est réservé.

Avant votre départ, vous aurez soin  
de vous munir de l'autorisation de votre  
Inspecteur d'Académie à qui vous deman-  
derez un certificat de cessation de paie-  
ment.

Il convient également que vous é-  
crivez à M. le Ministre de l'Instruc-  
tion publique par l'intermédiaire de M.  
l'Inspecteur d'Académie pour demander le  
congé prévu au décret du 16 juin 1899 mo-  
difié le 4 février 1906.

La réquisition ci-jointe vous per-  
mettra d'obtenir une réduction sur le  
prix de la traversée de Marseille à Tu-  
nis, en deuxième classe.

Je vous prie de m'informer télé-

graphiquement de votre acceptation à  
défaut de quoi vous serez considéré  
comme ayant retiré votre candidature.

Recevez, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée. /.

M. le Directeur Général de l'Enseignement  
L'Inspecteur primaire délégué

*amé*